

Atelier de consultation collective et territoriale

Afin de faciliter l'analyse de vos contributions, nous vous invitons à suivre le modèle ci-dessous.

Votre organisation / juridiction : Cour d'appel de NANCY

Date de l'atelier : 22/11/2021

Nombre de participants à l'atelier : 7

Informations sur les participants¹ (exemples : fonction, ancienneté professionnelle, tranche d'âge, genre...) : **FSI / Ordre des avocats du barreau de NANCY / Direction PJ Vosges / Direction de greffe / Magistrat / Greffier stagiaire**

Remarque: les données personnelles permettant d'identifier des individus ont été anonymisées.

Restitution des échanges :

Les échanges doivent être restitués sous forme de tableau. Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont été abordées au cours de l'atelier, nous vous invitons à dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique : la déjudiciarisation de la justice pénale et les alternatives aux poursuites.	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Pilotage de l'action publique sur les mesures alternatives	- <u>Lisibilité de la mesure par le justiciable</u> Proposition : identification dans le code pénal des infractions qui feront l'objet systématique d'une mesure alternative
Développement des mesures alternatives dans le respect des droits fondamentaux	- <u>Compréhension de la mesure par le justiciable</u> Proposition Pour les avocats : accès à l'ensemble de la procédure pour assister son client dans l'acceptation de la mesure pour les FSI : une meilleure information en amont au

¹ Veillez à ne renseigner aucune donnée à caractère personnel : les informations renseignées ne doivent pas permettre d'identifier les participants

	<p>niveau des commissariats et des brigades (par voie d'affichage)</p> <p>pour les magistrats : renforcement des délégués du procureur avec une présence dans les commissariats et les brigades</p>
<p>Absence de représentativité des délégués du procureur</p> <p>Exécution des mesures alternatives par les fonctionnaires de greffe : retard dans l'exécution</p>	<p><u>Proposition</u> : diversifier le recrutement des délégués du procureur et professionnaliser la mission du délégué du procureur</p> <p><u>Proposition</u> : externaliser l'exécution des mesures alternatives soit par la création d'un corps de greffier dédié soit par le transfert de ces attributions au délégué du procureur</p>
<p>Action publique /opportunité des poursuites</p>	<p>- <u>Classement sans suite</u></p> <p>Proposition : information du mis en cause par une décision motivée</p> <p>Proposition : information de la victime par une décision motivée</p> <p><u>-Rédacteur de la motivation du classement sans suite</u></p> <p>Pour les magistrats : motivation par les FSI sous le contrôle du magistrat</p> <p>Pour les FSI : motivation par la création d'un corps dédié au sein des FSI, cette mission devant demeurer dans celle de la justice</p> <p>Pour les fonctionnaires de greffe : motivation type pour éviter un travail supplémentaire par le greffe à effectif constant</p>